

**Réf 26576****Power cord H05VV-F USE<HAR> RPC  
3 G 2.5 mm<sup>2</sup> - Outer sheath PVC black  
Working length : 3.0 mètres**

H05VV-F cable according to USE&lt;HAR&gt; standard RPC EN 50575

Cable diameter : 8.3 mm

Colour code : VDE 0293-1 blue brown and green/yellow

Exit 1 : overmoulded schuko plug 10/16 A black 90°C

Exit 2 : Sheath stripping 50 mm all wires with crimped ferrules

**Composition cable H05VV-F USE <HAR>:**

Flexible plain copper wires CuA1

Construction according to VDE0295 cl.5 – IEC 60228 cl.5

Insulation PVC

PVC outer sheath black

**Technical data :**

Temperature range : -5°C → +70°C

Working voltage : 300/500 Volts

Test voltage : 1500 Volts

Flame test : IEC 60332-1-2

RPC EN 50575

Країна виробництва: ФРАНЦІЯ

## **CERTIFICAT DE CONFORMITE – RoHS 2, 3**

Selon la Directive 2015/863, 2011/65/UE, 2002/95/EG, 2002/95/EG, du Parlement Européen concernant l'utilisation de matières dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, nous certifions que durant le procédé de fabrication des cordons électriques de CEV SAS, aucune substance ci-jointe n'excède le maximum autorisé par la directive RoHS 2 et 3 :

- Lead (Pb) and its compounds ( 0.1 % )
- Mercury ( 0.1 % )
- Cadmium and its compounds ( 0.01 % )
- Hexavalent chromium (Cr 6+) ( 0.1 % )
- Polybrominated biphenyls (PBB) ( 0.1 % )
- Polybrominated diphenyl ethers (PBDE) ( 0.1 % )
- DEHP phthalate ( 0.1 % ) ;
- BBP phthalate ( 0.1 % ) ;
- DBP phthalate ( 0.1 % ) ;
- DIBP phthalate ( 0.1 % )

Nous vous informons que ces déclarations s'appuient les certificats de nos fournisseurs matières et sur notre savoir-faire mais ne peuvent prendre en compte une pollution accidentelle qui serait due à un environnement déjà contaminé. Dans le cas d'informations supplémentaires, ces règles législatives ne dispensent pas le client d'effectuer ses propres contrôles.

Fait à Périgueux, le **21/01/2022**

## **DECLARATION REACH 19/01/2021 « SVHC 211 » et 1907/2006 « SVHC »**

Nous vous informons par le présent document, qu'aucune des substances candidates à autorisation et mentionnées par la directive du parlement européen n°1907/2006 (REACH) modifiée le **12/01/2017 et le 15/01/2019 (liste SVHC) et la nouvelle version 19/01/2021(SVHC 211**, n'est contenue à hauteur de plus de 0.1%, dans les produits que la société CEV fabrique.

La société CEV , ayant une activité de fabrication de cordons spiralés est considérée comme un utilisateur en aval et par conséquent notre déclaration s'appuie sur les déclarations de nos fournisseurs de matière.

Fait A Périgueux, le **21/01/2022**